

Convention d'objectifs entre le PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE et l'Association ENERGIE CITOYENNE EN PAYS PORTES DE GASCOGNE pour la période 2019 - 2021

Entre :

Le PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE dont le siège social est situé 85 rue nationale, B.P 15 32201 GIMONT Cedex, représenté par son Président, Monsieur Guy MANTOVANI

Et,

L'Association ENERGIE CITOYENNE EN PAYS PORTES DE GASCOGNE dont le siège social est situé 85 rue nationale, 32200 GIMONT, représenté par son Président, Monsieur Antoine SANTIN

PREAMBULE :

L'association ENERGIE CITOYENNE EN PAYS PORTES DE GASCOGNE a vu le jour le 04 août 2017 suite à une réflexion sur la transition énergétique, de citoyens issus du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne. Le but de cette association est de remettre le citoyen au cœur de la production d'énergie renouvelable et ainsi de se réapproprier la maîtrise et la production ENR.

Les objectifs de cette association sont :

- Sensibiliser les citoyens à la sobriété énergétique et se réapproprier la production d'électricité
- Créer une grappe de 15 installations de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques
- Accompagner les citoyens dans l'autoconsommation

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

D'une part l'association s'engage à :

1) Mettre en place une sensibilisation à travers des réunions publiques sur le territoire du Pays Portes de Gascogne

Pour cela, la participation à des foires et manifestations (foire du végétal de Monfort, de la Saint Martin à Lectoure et l'Isle-Jourdain, ...) sera nécessaire afin de sensibiliser un maximum de citoyens. L'objectif est de :

- participer à minima à 3 réunions manifestations/événements par an et par territoire communautaire, soit sur la durée de convention à 45 événements/manifestation également répartis sur le territoire du Pays Portes de Gascogne,
- Rencontrer 160 élus à minima (correspondant à l'ensemble des collectivités du territoire),
- Rencontrer /échanger avec à minima 1500 citoyens (hors élus du territoire),

Les natures des dépenses éligibles sont : Déplacements / Temps passé / Frais de restauration / Intervenants / Frais d'hébergement / location de matériel / location de véhicule / location achat de chapiteau / location coût d'espace

2) Développer une communication visant à promouvoir la production d'énergie renouvelable sur le territoire à partir du photovoltaïque sur toiture.

Pour cela il est nécessaire de réaliser des outils de promotion et/ou de communication à même de sensibiliser les publics lors de manifestations et/ou d'évènements publics sur le territoire du Pays Portes de Gascogne.

Les outils de communication et/ou de promotion utilisés seront les suivants :

Kakémono / Flyers / Prospectus / Oriflammes / Site Internet / T-shirt / Banderoles / Reportage photographique / spot média et encart presse / réseaux sociaux / ...

3) Conseiller et accompagner la population, les élus, les collectivités et les entreprises concernant la sobriété énergétique :

Pour ce faire, un conseil en énergie renouvelable sur le terrain auprès des citoyens, des élus, des collectivités et des entreprises sera faite par l'association Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne. Pour les collectivités, des visites de site pouvant potentiellement accueillir des panneaux photovoltaïques seront organisés par l'Association Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne. L'objectif est de :

- conseiller à minima 30 collectivités,
- conseiller à minima 200 citoyens
- accompagner des projets d'installation de toiture en autoconsommation pour un total de 600 m²

Une fois le travail de l'association réalisé, c'est la SAS Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne qui sera chargé de l'installation et de la gestion de 15 installations (projet collectif et participatif inscrit au PCAET) pour un montant de 700 000 euros HT avec une production de 600 000 kWh.

D'autre part, le PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE s'engage à un :

1) Accompagnement technique

Du temps d'agent sera dédié à un accompagnement technique de la part du chargé.e de mission marketing territorial et du chargé.e de mission énergie-climat.

Pour ce faire, les chargés de missions marketing territorial et énergie-climat apporteront un conseil en communication et en stratégie énergie respectivement, à hauteur de **15 jours par an chacun**.

2) Accompagnement financier

Afin de mener à bien la mission de l'association Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne, un accompagnement financier de **6000 € (soit en moyenne 2000 € par an) sur 3 ans jusqu'à une hauteur de 50% des dépenses éligibles versé en une ou deux fois par an**.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature par les Parties.

En deux exemplaires originaux,

A GINONT
le 27/05/2019

A GINONT
le 27/05/2019

Le PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE

**L'association ENERGIE CITOYENNE EN PAYS
PORTES DE GASCOGNE**

Représenté par : Guy MANTOVANI
En qualité de : Président

Représentée par : Antoine SANTIN
En qualité de : Président

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
05 62 87 07 30
85 RUE NATIONALE, B.P. 55, 32 201 GINONT CEDEX



